

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 MAI 2019**

Délibération
n° 2019.05.049.B

**Fourniture, pose et
dépose d'abris
voyageurs non
publicitaires et de
poteaux d'arrêt de
bus pour le réseau de
GrandAngoulême, 2
lots**

LE SEIZE MAI DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 mai 2019**

Secrétaire de séance : Michel BUISSON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Guy ETIENNE, Jean-Jacques FOURNIE, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 MAI 2019

**DELIBERATION
N° 2019.05.049.B**

MOBILITES

Rapporteur : Madame GODICHAUD

FOURNITURE, POSE ET DEPOSE D'ABRIS VOYAGEURS NON PUBLICITAIRES ET DE POTEAUX D'ARRET DE BUS POUR LE RESEAU DE GRANDANGOULEME, 2 LOTS

GrandAngoulême est autorité organisatrice de mobilité sur son ressort territorial regroupant 38 communes et environ 140 000 habitants. A ce titre, l'agglomération réalise les investissements nécessaires à l'exploitation des services de transport et de mobilité et assume notamment la responsabilité du renouvellement des abris voyageurs non publicitaires et des poteaux d'arrêt de bus du réseau.

Le réseau de transport principal de l'agglomération se compose en 2018 de :

- 22 lignes régulières et de 27 services à vocation scolaires et d'un service de transport adapté aux personnes à mobilité réduite
- 104 véhicules
- 1293 points d'arrêts
- 420 abris-voyageurs
- 697 poteaux d'arrêt

Il s'avère donc nécessaire de lancer une consultation ayant pour objet la fourniture, la pose et la dépose d'abris voyageurs non publicitaires et de poteaux d'arrêts de bus pour le réseau de transports de GrandAngoulême.

Compte tenu du volume estimé des prestations, la consultation a eu lieu sous la forme d'un appel d'offres ouvert, lancé en application de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 et des articles 25, 33, 66 à 68, 77 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La forme du contrat est un accord-cadre mono-attributaire à prix unitaires par émission de bons de commande, sans engagement sur un montant minimum ni maximum.

L'accord-cadre est alloti et se décompose de la manière suivante :

- Lot n°1 : fourniture, pose et dépose d'abris voyageurs non publicitaires ;
- Lot n° 2 : fourniture, pose et dépose de poteaux d'arrêt de bus.

Le présent accord-cadre prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de 4 ans.

Un avis de marché a été envoyé le 28 mars 2019 aux organes de publication et publié au JOUE en date du 2 avril 2019, annonce 2019/S 065-150800 et au BOAMP en date du 2 avril 2019, annonce n°19-48931. Il fixait les dates et heures limites de remise des offres au 29 avril 2019 à 17h. (Avis de publicité envoyé avant le 1^{er} avril 2019)

4 plis ont été reçus dans les conditions fixées par le règlement de la consultation, à savoir (dans l'ordre d'arrivée) :

- CITE CONCEPT (lots 1 et 2)
- URBANEO (lots 1 et 2)
- SIGNAUX GIROD SA / SIGNAUX GIROD (agence de Niort) (lots 1 et 2)
- MDO / SERVICE URBAIN (lots 1 et 2)

Lors de sa réunion du 16 mai 2019, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer :

- Lot n°1 : fourniture, pose et dépose d'abris voyageurs non publicitaires ;
- Lot n° 2 : fourniture, pose et dépose de poteaux d'arrêt de bus.

à la **société URBANEO** – Z.I. Parc à stock – 62820 LIBERCOURT qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Je vous propose :

D'APPROUVER le choix de la commission d'appel d'offres retenant l'offre de la société URBANEO, domiciliée à – Z. I. Parc à stock – 62820 LIBERCOURT comme attributaire des lots 1 et 2 de l'accord-cadre relatif à la fourniture, la pose et la dépose d'abris voyageurs sur le réseau de transports du GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer ledit accord-cadre et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 mai 2019	<u>Affiché le :</u> 22 mai 2019